

LE FANTASQUE.

QUEBEC, MARDI 8 NOVEMBRE, 1812.

Fantaisies,

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANÇONS.

(Qui bien aime bien châtie.)

La complaisance assurée avec laquelle Monsieur Cauchon s'inclina en redressant de toute en vengueur de la société, des citoyens respectables, des journalistes et de la morale publique, est véritablement un sujet de surprise... pour tous ceux qui ne le connaissent pas. A en croire cet individu lui sein raisonne, lui seul se connaît en esprit, lui seul sait tourner une élégante phrase, une saine argumentation, lui seul est consistant; et cependant vit-on jamais plus cette accumulation d'injures et de mensonges, de fourbes ou pitieux raisonnements de misérables conclusions que ce qui constitue les trois chefs-d'œuvre de son écriture... n'admettes dans le Canadien... notre journal et contre "tous ses adhérents".

Examinons ce que cet individu (nous nous priverons de le nommer puisque toutes les fois qu'on l'appelle par son nom il se trouve insulté) donne comme une saine argumentation. Cet individu prétend que nous ne l'avons attaqué que parce qu'il s'est opposé à notre élection comme secrétaire-archiviste. Nous avons déjà dit que le fait est incorréct; cependant il ne s'est pas contenté de débayer et... voilà que gauchement il vient nous fournir des preuves en abondance. En effet il avoue ingénument que de furieux correspondants Pont attiré, qu'un de ses écrits, critiqué amèrement, avait été reproduit à l'étranger, il ne dit pas que c'est date de plus d'un an; qu'une multitude de correspondances pleurent de toutes parts (la Gazette de Québec elle-même en a publié et de fort nombreuses) et tout cela parce que l'individu en question ne devait s'opposer un an plus tard à notre élection; le lecteur intelligent renversera l'argument et comprendra bien vite au contraire que l'opposition a été une conséquence des correspondances; voilà qui est clair.

Autre saine argumentation. L'individu en question prétend que nous avons fait à notre candidature, prétend quelques lignes plus loin, que tout ce que nous en faisons n'a fait pour lui que d'abriter le Canadien; peste! voyez-vous, l'existence de ce journal, qui compte douze années de prospérité est tellement liée à celle de l'individu en question qu'on ne peut blesser l'un sans porter un coup mortel à l'autre!!! C'est un jeune homme, nous lui dire l'individu, nous ferons facilement croire à son incapacité. C'est pas parce qu'il est jeune qu'on fera croire à pareille chose; mais parce que pour cela l'on n'a besoin de d'implorer l'attention sur ses œuvres. Et puis ce qui prouve l'incapacité mieux que tout ce que nous pourrions dire, c'est que tout cet individu de l'individu qu'on ne nomme pas a été constamment suivi d'une pluie ou d'une grêle de correspondances.

Autre saine argumentation. Nous voulions faire tomber le Canadien et nous attaquons le rédacteur-propriétaire lorsqu'il n'est plus rédacteur! Logicien, va. Nous dirons ici en passant que personne moins que nous n'avons l'intention d'attaquer l'honorable greffier du Conseil Exécutif. La petite scène à laquelle l'individu fait allusion, n'a été dirigée que contre ces gens et il en est tant qui ne voient dans le changement opérés dans la politique administrative qu'une question de patronage, d'argent et d'intrigue; nous ne l'avons faite que pour peindre la po-tion où se trouvent placés les employés publics, qui éprouvent ordinairement plus de difficulté à contenter leurs vains infatigables satisfais le pays entier. Nous pourrions dire à l'individu qui voit tout de travers que c'est ainsi que l'honorable greffier en ce bon esprit de comprendre notre article. Quant à l'idée de vouloir nuire au Canadien ou à tout autre journal, elle a pris naissance dans le cerveau ténébreux de l'individu en question, auquel nous dirons franchement et avec le public qu'il

avait assez de lui pour cultiver le Canadien sans qu'on y mettons "la main. L'univers est assez vaste pour contenir le Canadien et le Fantasque; l'individu qu'on ne nomme pas pourrait encore y trouver son petit coin sans les gêner.

Monsieur l'individu prétend qu'il n'accomplit la tâche des citoyens, des familles respectables, des journalistes: Voilà une effronterie à laquelle nul autre que lui n'aurait songé. D'abord nous le défions de prouver que nous ayons jamais attaqué des familles ou la vie privée de qui ce soit (c'est ce n'est celle du dernier gouverneur-général, qui par sa position devait faire exception.) Ensuite nous lui dirons que les journalistes que nous avons pu combattre n'ont en pour nous que des louanges. Ceci est facile à prouver. Il y a loin de cela à du mépris. Nous avons vu aussi quelques uns de ceux qui ont quelquefois figurés dans nos colonnes, et ils ont paru particulièrement révoltés de se voir us parvil distingués. L'individu devrait bien nommer ou désigner ceux qui lui ont exprimés le désir qu'il n'accomplit. Le fait est qu'il lui fallait paraître parler pour d'autres car sa propre cause n'était trop mauvaise. Ceci est encore évident.

Nous aurions désiré que l'individu se contentât de nous reprocher nos propres fautes sans mêler personnellement à la querelle; c'est ce qu'il ne fait pas lorsqu'il nous impute de nous être mis en avant à l'assemblée du Palais de Justice. Ceux qui étaient là et surtout l'honorable monsieur qui nous demanda, à deux différentes reprises, de proposer, puis de secondar une motion, savent à quoi s'en tenir sur notre habitude de nous mettre en évidence. L'individu nous a dit bien gentiment son principal ridicule. Nous aurions bien aussi qu'il ne nous ait écrit pas les observations plus ou moins judicieuses de nos correspondants. La remarque au sujet des publications d mariages vient d'un jeune homme qui est de vos connaissances. L'individu croit que nous agissons comme lui que lui littéralement un officier de la corporation qu'il a critiqué amèrement sous le voile protecteur de l'ano-yime. Il est aisé de suivre ainsi de la saine argumentation.

Lorsqu'on nous avons offert à cet individu de lui prouver personnellement la fausseté de son article, nous avons répondu que nous n'avons pas bonne foi de nous en tenir au delà, quand ce n'était été que pour mieux nous vaner. Mais non, accuser, ne pas fournir de preuve, ne point rechercher la vérité qu'on leur offre est la tactique de gens qui ne peuvent se défendre ne savent que tenir leurs adversaires. Placer en public une généalogie et une biographie qui l'attribuent à qui qu'il nous et qui n'ont nul rapport aux allégués du pays, ou à la petite part que nous y pouvons prétendre, cela à la demande d'un individu de si réelle importance, c'est ce que nous ne ferons pas; c'est ce que personne ne déciderait nous voir faire. Si il croit que nous étudions la question, qu'il vienne, encore une fois, nous en convaincre.

L'individu suit remarquer quelques fautes de français dans nos écrits; nous l'en remercions de bon cœur; mais en même temps nous ne pouvons nous empêcher de trouver plus qu'il s'agisse qu'un être qui découvre à lui tout seul de si légères incorrections écrite d'un aussi pitoyable style lorsqu'il prend la plume pour des objets de bien plus grave importance, et nous la noble manière de nos insultations, notre langue et nos lois. Il y a là-dessous, comme dans tout le reste de l'attaque, quelque chose qui sent... mais cela l'est d'intinuations. Nous conseillons seulement à l'individu en question de se choisir des amis plus discrets ou de s'être lui-même davantage.

Nous ne vous souvenez pas, nous ne comprenez pas? Il est singulier! Cette étrange acceptée de bonne grâce et non vengée... Veyons il n'y a de cela que cinq ans... Pour un écrit injurieux... Eh! que diable tout le monde en parle cependant encore. Faudra-t-il vous mettre le nez dessus?

Nous nous dites: Qu'imporio que vous ayez eu des relations agréables avec le rédacteur ou toute autre personne - Eh monsieur c'est la pour nous toute l'importance. Des relations agré-

bles avec une personne ou un journal respectable prouvent qu'on n'en est pas indigne. Les attaques officielles d'un journal estimé peuvent nuire ou inquiéter; mais des injures, débaîtes par vous; qui s'y mêle? qui y attache quel qu'imporio? Personne, à l'exception de vous et de vos de x ou trois semblables. On n'attend de vous rien, autre chose; attaquer la candidature privée, venir le prochain dans vos conversations ou s'y tenir; vous ne faites que cela, vous ne savez bien faire que cela.

Mr. l'individu dans sa dernière lettre dit qu'il préparé un article dont on ne permit pas l'insertion, (sans doute parce qu'il était trop sublimé) et il comment complètement les intentions de ceux qui l'attaquaient. Cela est arrivé plusieurs fois à ce qu'il paraît. Il aurait mieux valu répondre aux attaques et justifier les œuvres. Ainsi nous cet individu sera avoué, qu'on lui aura confiné une cause, (nous faisons là une supposition toute gratuite) et qu'un contraire aura démonté ou essayé de démontrer la fausseté des arguments au moyen desquels il aura voulu la faire prévaloir, il criera à son adversaire: - Vous prétendez que j'ai tort, que ma cause est mauvaise; vous voulez ruiner ma réputation! attendez un moment je suis préparé un commentaire complet de vos plaidoyers antérieurs, de vos conversations et vous imposerez silence. C'est ce qu'il appelle encore une saine argumentation.

Le meilleur juge des encouragements du public est ce public lui-même. Nous récusons tout notre tribunal, nous vous déplaît, tant que par nous adhérents ou nos lecteurs; nous pourrions compter l'épée des gens de goût et de la respectabilité; tant qu'on acceptera notre travail nous le continuerons et nous le ferons payer même autant que possible, quoique cela paraît si fortusement nous déplaire. Nous ne sommes pas encore parvenu à votre degré de philanthropie. C'est fâcheux; mais il n'y a pas encore de remède.

Vous mentez quand vous dites que nous avons perverti ou été accusé de pervertir les dis ours des membres. Quant à l'affaire de l'Asu fétido, pourquoi encore une fois n'avez-vous pas recourus aux journaux de la chambre. Vous les avez à votre portée, contre votre pupitre éditorial. La résolution qui nous concerne aurait été plus simple et plus concluante que vos contestations. Mais, comme nous vous l'avons dit, il est beaucoup plus commode d'accuser que de prouver. Nous sommes parti alors parce que la chambre considérant comme une infraction à ses privilèges de ne point divulguer les noms d'aytes inactives. Cela est fâcheux, mais enfin cela est. La résolution prouve ce que nous avançons. Vous mentez quand vous dites que nous avons été mis à la porte d'une assemblée. Cela ne nous est jamais arrivé; nous sommes même sorti l'un des derniers de celle à laquelle vous faite allusion et dont nous avons rapportés les procédés dans notre journal. Nous dirons par exemple sans crainte d'être démenti que Mr. Joseph Cauchon s'est souvent conduit dans les assemblées publiques et dans des réunions privées de manière à être fort près de se faire jeter dehors, dégrèvement qu'il n'a presque toujours évité en s'équivalent lorsqu'il en était temps. Ceci est de notoriété publique. Cet individu revient encore sur les procédés de la Société St. Jean Baptiste; il a tort, car rien de ce qui s'y est passé n'a tourné ni à sa louange ni à son avantage. Il parle de réunions secrètes. Ceux qui y ont assisté peuvent dire que nous y avons offert de refuser l'emploi de secrétaire-Archiviste et qu'elles n'ont eu pour lui que le dégoût de porter en porte recueillant des noms et faisant d'indistincter les gens dans son écrit; ce qui n'a pas empêché que les résultats ont affreusement sédu les espérances. Mr. l'individu prétend qu'il s'opposait à notre nomination parce que nous ne sommes pas canadiens; mais il lui bien plus encore de violence et de grossièreté dans son opposition à d'autres messieurs qui sont canadiens. Un nombreux public s'en souvient.

Quoiqu'étudiant en droit vous connaissez peu la loi de votre pays. L'acte de naturalisation passé à l'avant-dernière session du parlement